

DIAL 2684

BRÉSIL - Impunité pour la pratique du travail esclave

Tomás Balduino et Xavier Plassat

dimanche 16 novembre 2003, par [Dial](#)

Au mois de septembre, nos lecteurs ont été informés (cf. DIAL D 2666) des menaces de mort dont plusieurs personnes faisaient l'objet de la part d'un fazendeiro (grand propriétaire terrien) du nom de Branquinho. Détenu en prison depuis le 24 septembre dernier, il vient de s'enfuir, jouissant, comme tant d'autres grands propriétaires, de complicités qui lui assurent une quasi-impunité. Nous publions à ce sujet la réaction exprimée dans une lettre publique de Dom Tomás Balduino, président de la Commission pastorale de la terre et du Frère Xavier Plassat (qui a lui-même fait l'objet de menaces avec ses collègues), coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre le travail esclave au Brésil, en date du 6 novembre 2003.

Le procureur-chef du ministère public fédéral vient de communiquer à la CPT que le fazendeiro Branquinho (Aldimir Lima Nunes), objet d'un mandat de prison préventive émis par la justice fédérale, s'est échappé le 5 novembre au matin, sans rencontrer le moindre obstacle, du Centre de récupération métropolitain du système pénal de l'État du Pará où il était détenu depuis le 24 septembre dernier.

Branquinho est accusé devant la justice fédérale du Pará pour plusieurs crimes [1] : homicides, formation de bande armée, embauche trompeuse, réduction de travailleurs à une condition analogue à celle d'esclave, menaces de mort, y compris contre autorités publiques, délits fiscaux. Devant la justice de l'État du Tocantins, il répond en outre de divers homicides qu'il aurait commis dans la région d'Ananás-TO. Branquinho était en fuite depuis près d'un an quand, traqué, il finit par se présenter à la police fédérale de la ville de Marabá.

Les deux recours interjetés contre son incarcération (habeas corpus) ont été rejetés par le tribunal fédéral de la 1^{ère} Région ; de même, deux demandes de révocation du mandat de prison ont été rejetées par le juge fédéral de Marabá.

Aussitôt après son arrestation, le procureur général avait requis du juge fédéral Cláudio Ferreira Maciel Gonçalves qu'il s'assure des conditions de sécurité offertes par l'établissement carcéral où Branquinho avait été conduit. Dans sa requête, il insistait sur les caractéristiques de l'accusé qualifié de « très dangereux, disposant d'un potentiel économique élevé et d'une grande capacité d'influence dans la région » et se référait à la gravité des inculpations ayant motivé le mandat d'arrêt, citant en particulier les « menaces de mort contre le procureur de la République chargé d'enquêter sur sa conduite criminelle ». Le procureur sollicitait le transfert éventuel de l'accusé vers un local plus sûr. Au vu de l'insuffisance des garanties de sécurité fournies, le juge fédéral décréta, la semaine dernière, le transfert du détenu vers Belém, capitale de l'État du Pará. De manière inexplicable, ce transfert n'avait pas encore été réalisé.

Devant ce nouveau spectacle, lamentable et dramatique, produit par le système policier du Pará, nous interrogeons les autorités : à quoi sert de promettre le durcissement des sanctions pénales et la définition de la compétence du juge fédéral pour ce type de cas, si le pouvoir d'État se montre incapable d'assurer la

détention des accusés ? Concrètement, dans ce cas précis, quel intérêt y a-t-il pour le gouvernement fédéral à mettre à la disposition du gouvernement du Pará un budget considérable pour renforcer la lutte contre la violence dans cet État, si la corruption et l'incurie continuent à ronger de l'intérieur les forces policières chargées de ce combat ?

La CPT nationale, avec la Coordination de la Campagne nationale contre le travail esclave, exige que l'éradication du travail esclave soit conduite avec fermeté, cohérence, continuité et implacabilité, de la part de toutes les institutions concernées.

Goiânia, le 6 novembre 2003

Dom Tomás Balduino
Président de la Commission
pastorale de la terre

Frère Xavier Plassat
Coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre
le travail esclave au Brésil

- [Dial](#) - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2684.

- Traduction Dial.
- Source : portugais.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.
Au mois de septembre, nos lecteurs ont été informés (cf. DIAL D 2666) des menaces de mort dont plusieurs personnes faisaient l'objet de la part d'un fazendeiro (grand propriétaire terrien) du nom de Branquinho. Détenu en prison depuis le 24 septembre dernier, il vient de s'enfuir, jouissant, comme tant d'autres grands propriétaires, de complicités qui lui assurent une quasi-impunité. Nous publions à ce sujet la réaction exprimée dans une lettre publique de Dom Tomás Balduino, président de la Commission pastorale de la terre et du Frère Xavier Plassat (qui a lui-même fait l'objet de menaces avec ses collègues), coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre le travail esclave au Brésil, en date du 6 novembre 2003.

Le procureur-chef du ministère public fédéral vient de communiquer à la CPT que le fazendeiro Branquinho (Aldimir Lima Nunes), objet d'un mandat de prison préventive émis par la justice fédérale, s'est échappé le 5 novembre au matin, sans rencontrer le moindre obstacle, du Centre de récupération métropolitain du système pénal de l'État du Pará où il était détenu depuis le 24 septembre dernier.

Branquinho est accusé devant la justice fédérale du Pará pour plusieurs crimes [2] : homicides, formation de bande armée, embauche trompeuse, réduction de travailleurs à une condition analogue à celle d'esclave, menaces de mort, y compris contre autorités publiques, délits fiscaux. Devant la justice de l'État du Tocantins, il répond en outre de divers homicides qu'il aurait commis dans la région d'Ananás-TO. Branquinho était en fuite depuis près d'un an quand, traqué, il finit par se présenter à la police fédérale de la ville de Marabá.

Les deux recours interjetés contre son incarcération (habeas corpus) ont été rejetés par le tribunal fédéral de la 1ère Région ; de même, deux demandes de révocation du mandat de prison ont été rejetées par le juge fédéral de Marabá.

Aussitôt après son arrestation, le procureur général avait requis du juge fédéral Cláudio Ferreira Maciel Gonçalves qu'il s'assure des conditions de sécurité offertes par l'établissement carcéral où Branquinho avait été conduit. Dans sa requête, il insistait sur les caractéristiques de l'accusé qualifié de « très dangereux, disposant d'un potentiel économique élevé et d'une grande capacité d'influence dans la région » et se référait à la gravité des inculpations ayant motivé le mandat d'arrêt, citant en particulier les « menaces de mort contre le procureur de la République chargé d'enquêter sur sa conduite criminelle ». Le procureur sollicitait le transfert éventuel de l'accusé vers un local plus sûr. Au vu de l'insuffisance des garanties de sécurité fournies, le juge fédéral décréta, la semaine dernière, le transfert du détenu vers Belém, capitale de l'État du Pará. De manière inexplicable, ce transfert n'avait pas encore été réalisé.

Devant ce nouveau spectacle, lamentable et dramatique, produit par le système policier du Pará, nous interrogeons les autorités : à quoi sert de promettre le durcissement des sanctions pénales et la définition de la compétence du juge fédéral pour ce type de cas, si le pouvoir d'État se montre incapable d'assurer la détention des accusés ? Concrètement, dans ce cas précis, quel intérêt y a-t-il pour le gouvernement fédéral à mettre à la disposition du gouvernement du Pará un budget considérable pour renforcer la lutte contre la violence dans cet État, si la corruption et l'incurie continuent à ronger de l'intérieur les forces policières chargées de ce combat ?

La CPT nationale, avec la Coordination de la Campagne nationale contre le travail esclave, exige que l'éradication du travail esclave soit conduite avec fermeté, cohérence, continuité et implacabilité, de la part de toutes les institutions concernées.

Goiânia, le 6 novembre 2003

Dom Tomás Balduino
Président de la Commission
pastorale de la terre

Frère Xavier Plassat
Coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre
le travail esclave au Brésil

- [Dial](#) - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2684.

- Traduction Dial.
- Source : portugais.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.
ÉAu mois de septembre, nos lecteurs ont été informés (cf. DIAL D 2666) des menaces de mort dont plusieurs personnes faisaient l'objet de la part d'un fazendeiro (grand propriétaire terrien) du nom de Branquinho. Détenu en prison depuis le 24 septembre dernier, il vient de s'enfuir, jouissant, comme tant d'autres grands propriétaires, de complicités qui lui assurent une quasi-impunité. Nous publions à ce sujet la réaction exprimée dans une lettre publique de Dom Tomás Balduino, président de la Commission pastorale de la terre et du Frère Xavier Plassat (qui a lui-même fait l'objet de menaces avec ses collègues), coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre le travail esclave au Brésil, en date du 6 novembre 2003.

Le procureur-chef du ministère public fédéral vient de communiquer à la CPT que le fazendeiro Branquinho (Aldimir Lima Nunes), objet d'un mandat de prison préventive émis par la justice fédérale,

s'est échappé le 5 novembre au matin, sans rencontrer le moindre obstacle, du Centre de récupération métropolitain du système pénal de l'État du Pará où il était détenu depuis le 24 septembre dernier.

Branquinho est accusé devant la justice fédérale du Pará pour plusieurs crimes [3] : homicides, formation de bande armée, embauche trompeuse, réduction de travailleurs à une condition analogue à celle d'esclave, menaces de mort, y compris contre autorités publiques, délits fiscaux. Devant la justice de l'État du Tocantins, il répond en outre de divers homicides qu'il aurait commis dans la région d'Ananás-TO. Branquinho était en fuite depuis près d'un an quand, traqué, il finit par se présenter à la police fédérale de la ville de Marabá.

Les deux recours interjetés contre son incarcération (habeas corpus) ont été rejetés par le tribunal fédéral de la 1ère Région ; de même, deux demandes de révocation du mandat de prison ont été rejetées par le juge fédéral de Marabá.

Aussitôt après son arrestation, le procureur général avait requis du juge fédéral Cláudio Ferreira Maciel Gonçalves qu'il s'assure des conditions de sécurité offertes par l'établissement carcéral où Branquinho avait été conduit. Dans sa requête, il insistait sur les caractéristiques de l'accusé qualifié de « très dangereux, disposant d'un potentiel économique élevé et d'une grande capacité d'influence dans la région » et se référait à la gravité des inculpations ayant motivé le mandat d'arrêt, citant en particulier les « menaces de mort contre le procureur de la République chargé d'enquêter sur sa conduite criminelle ». Le procureur sollicitait le transfert éventuel de l'accusé vers un local plus sûr. Au vu de l'insuffisance des garanties de sécurité fournies, le juge fédéral décréta, la semaine dernière, le transfert du détenu vers Belém, capitale de l'État du Pará. De manière inexplicable, ce transfert n'avait pas encore été réalisé.

Devant ce nouveau spectacle, lamentable et dramatique, produit par le système policier du Pará, nous interrogeons les autorités : à quoi sert de promettre le durcissement des sanctions pénales et la définition de la compétence du juge fédéral pour ce type de cas, si le pouvoir d'État se montre incapable d'assurer la détention des accusés ? Concrètement, dans ce cas précis, quel intérêt y a-t-il pour le gouvernement fédéral à mettre à la disposition du gouvernement du Pará un budget considérable pour renforcer la lutte contre la violence dans cet État, si la corruption et l'incurie continuent à ronger de l'intérieur les forces policières chargées de ce combat ?

La CPT nationale, avec la Coordination de la Campagne nationale contre le travail esclave, exige que l'éradication du travail esclave soit conduite avec fermeté, cohérence, continuité et implacabilité, de la part de toutes les institutions concernées.

Goiânia, le 6 novembre 2003

Dom Tomás Balduino
Président de la Commission
pastorale de la terre

Frère Xavier Plassat
Coordinateur de la Campagne nationale de la CPT contre
le travail esclave au Brésil

- **Dial** - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2684.

- Traduction Dial.

- Source : portugais.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Depuis l'opération de police conduite à Ananás en octobre 2002 par la police fédérale et le ministère public fédéral, Branquinho était en fuite. Cette opération avait été motivée par une succession d'homicides contre des travailleurs ruraux de cette région, embauchés frauduleusement par des intermédiaires pour travailler dans des fazendas du sud du Pará, au service de divers propriétaires, parmi lesquels Aldimir Lima Nunes. Ces faits, documentés par la CPT, avaient été portés par celle-ci à la connaissance des autorités fédérales. Depuis lors avaient proliféré les menaces de mort proférées contre le travailleur Jair Matos (qui avait dénoncé la situation), contre trois agents de la CPT d'Araguaína-TO (Edmundo Rodrigues Costa, Silvano Rezende, fr. Xavier Plassat), et contre le procureur de la République Mário Lúcio de Avelar, de Palmas-TO.

[2] Depuis l'opération de police conduite à Ananás en octobre 2002 par la police fédérale et le ministère public fédéral, Branquinho était en fuite. Cette opération avait été motivée par une succession d'homicides contre des travailleurs ruraux de cette région, embauchés frauduleusement par des intermédiaires pour travailler dans des fazendas du sud du Pará, au service de divers propriétaires, parmi lesquels Aldimir Lima Nunes. Ces faits, documentés par la CPT, avaient été portés par celle-ci à la connaissance des autorités fédérales. Depuis lors avaient proliféré les menaces de mort proférées contre le travailleur Jair Matos (qui avait dénoncé la situation), contre trois agents de la CPT d'Araguaína-TO (Edmundo Rodrigues Costa, Silvano Rezende, fr. Xavier Plassat), et contre le procureur de la République Mário Lúcio de Avelar, de Palmas-TO.

[3] Depuis l'opération de police conduite à Ananás en octobre 2002 par la police fédérale et le ministère public fédéral, Branquinho était en fuite. Cette opération avait été motivée par une succession d'homicides contre des travailleurs ruraux de cette région, embauchés frauduleusement par des intermédiaires pour travailler dans des fazendas du sud du Pará, au service de divers propriétaires, parmi lesquels Aldimir Lima Nunes. Ces faits, documentés par la CPT, avaient été portés par celle-ci à la connaissance des autorités fédérales. Depuis lors avaient proliféré les menaces de mort proférées contre le travailleur Jair Matos (qui avait dénoncé la situation), contre trois agents de la CPT d'Araguaína-TO (Edmundo Rodrigues Costa, Silvano Rezende, fr. Xavier Plassat), et contre le procureur de la République Mário Lúcio de Avelar, de Palmas-TO.